

Monsieur  
Thomas Daum  
Directeur  
Union patronale suisse  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 21 février 2008  
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2008\POL0807.doc  
MAP/chb

***Procédure de consultation – reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne***

Monsieur le Directeur,

Nous nous référons à votre courrier du 29 janvier dernier relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions.

L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) liant la Suisse à l'Union européenne (UE) sera reconduit tacitement pour une durée indéterminée, à moins que la Suisse ou l'UE n'en décide autrement d'ici le 31 mai 2009. Du côté helvétique, la décision doit faire l'objet d'un arrêté fédéral sujet au référendum facultatif.

**Bilan de la libre circulation**

Près de 6 années de libre circulation ont permis de démontrer le caractère infondé des craintes initiales : ni immigration massive, ni dumping salarial, ni tourisme social n'ont été constatés.

L'immigration nette a régressé de manière constante dès 2002 pour augmenter à partir de 2005, et ce pour des raisons conjoncturelles. En effet, le taux de chômage a simultanément baissé de 3,8 % (2005) à 3,3 % (2006), puis à 2,6 % (fin 2007). La réduction du nombre de chômeurs a même davantage profité aux Suisses (-31%) qu'aux ressortissants de l'UE (-25%) et des Etats tiers (-27%). Le taux d'activité professionnelle des Suisses a donc augmenté parallèlement à celui des ressortissants de l'UE. De plus, une analyse par secteur d'activité révèle que les travailleurs provenant de l'UE sont venus principalement compléter la main-d'œuvre indigène dans des domaines où l'emploi des Suisses avait également progressé. C'est bien la preuve que les ressortissants de l'UE n'ont pas pris la place des travailleurs indigènes mais ont au contraire permis de pallier les insuffisances de la main-d'œuvre locale.

Aucun élément ne permet d'affirmer que l'ALCP a eu un impact négatif sur les salaires. Dans les branches où la probabilité d'une augmentation de main-d'œuvre due à l'immigration était la plus élevée, l'évolution est loin d'être uniforme : dans certaines (hôtellerie, restauration, autres services), la progression des salaires a été supérieure à la

moyenne, tandis que dans d'autres (construction et enseignement), elle est restée inférieure à celle-ci. De plus, les bas revenus n'ont pas eu à pâtir de l'ALCP puisqu'ils ont bénéficié, de manière générale, d'une augmentation des salaires supérieure à la moyenne.

Les craintes de «tourisme social» peuvent être balayées : seules 400 personnes par an en moyenne sont venues chercher du travail en Suisse en étant au chômage. Ce chiffre, comparé aux quelque 170'000 immigrés de l'UE/AELE (tous permis confondus) pour la période de juin 2006 à mai 2007, apparaît tout à fait anecdotique.

Enfin, les mesures d'accompagnement fonctionnent de manière satisfaisante. Les structures y relatives (commissions tripartites, intensification des contrôles) ont été mises sur pied dans l'ensemble des cantons et les violations répétées des dispositions légales par un même employeur ont diminué : selon les indications fournies par les cantons et les commissions tripartites, ces violations ont passé de 11% en 2005 à 6% en 2006.

### **Importance de l'ALCP**

Ces constats illustrent le fait que, loin de constituer une menace, l'ALCP représente une formidable opportunité pour notre économie et nos emplois. L'ouverture de notre marché du travail a grandement contribué à la forte croissance économique que nous connaissons depuis deux ans. Elle a en effet permis à nos entreprises de recruter le personnel nécessaire sur un marché du travail élargi et d'éviter ainsi de devoir faire face à une pénurie de main-d'œuvre nocive au développement de la production en Suisse.

En réalité, les enjeux vont bien au-delà de la libre circulation. L'ALCP étant juridiquement lié à l'ensemble des accord bilatéraux I et indirectement aux autres, c'est l'ensemble de la voie bilatérale qui serait remise en question en cas de non renouvellement de l'ALCP. Quand on sait que l'UE est le principal partenaire économique de la Suisse – un franc sur trois gagné en Suisse l'est grâce aux échanges avec l'UE –, on ne peut tout simplement pas se permettre de renoncer à des accords qui nous garantissent un accès privilégié au marché européen, sous peine d'affaiblir durablement notre place économique. Une non reconduction de l'ALCP affecterait très fortement les relations de la Suisse avec l'UE et placerait notre pays dans une situation d'incertitude juridique, économique et politique qui nuirait gravement aux intérêts de la Suisse.

**Pour ces raisons et compte tenu du bilan très positif de l'ALCP, la CVCI soutient fermement et sans réserve la reconduction, pour une durée indéterminée, de l'ALCP qui lie la Suisse à l'UE et à ses Etats membres.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Mathieu Piguet  
Sous-directeur